

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 novembre 2022

CP2022_11_46
id. 6723

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

DÉCHETTERIES - PROGRAMME 2022

Le Département soutient la création, l'extension et la mise aux normes de déchetteries destinées aux particuliers ainsi que la création de recycleries situées sur le site des déchetteries.

Les bénéficiaires sont les structures intercommunales compétentes.

Le financement départemental est le suivant, selon le cas :

- aide de 10 % sur le montant des travaux

- contribution du Département à hauteur de 50 %, une fois déduits les cofinancements potentiellement obtenus par ailleurs, lorsque la déchetterie est portée par le syndicat départemental des déchets.

Dans le cadre de la programmation 2022, un dossier est présenté par la Communauté de communes des Deux Rives, relatif à la création d'une recyclerie sur le site de la déchetterie située à Valence d'Agen.

La commission permanente a délégation de compétence pour statuer sur la demande de subvention, présentée en annexe pour un montant de 52 650 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 1385 - article 204142, sous fonction 731 - Programme P031, Opération O005 Enveloppe E16.

Pour information, l'état des engagements de crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 est le suivant :

- Autorisation de programme (DECH) 2022 :	55 273 €
- Engagé aux précédentes commissions permanentes :	2 623 €
- Engagé à la commission permanente de ce jour :	52 650 €
- Disponible :	0 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique en faveur des déchetteries (programme 2022), l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 52 650 € à verser à la Communauté de communes des Deux Rives pour la création d'une recyclerie à la déchetterie du Prouxet à Valence d'Agen ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés à la ligne budgétaire 1385 - article 204142, sous fonction 731 - Programme P031, Opération O005 Enveloppe E16 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL